

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1905

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1903 s'élève à	fr.	26,846,550	»
Les crédits alloués par le Budget de 1902 montent à . . .		26,822,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	23,950	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1903	fr.	28,941,550	»
— 1902		28,912,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	28,950	»

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1903	fr.	903,000	»
— 1902		910,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	5,000	»
Soit en plus.	fr.	23,950	»

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.**CHAPITRE II.****ORDRE JUDICIAIRE.***ART. 6. — Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	291,000	»
— alloué pour 1902.		288,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

résultant de l'application des lois et arrêtés concernant les traitements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	1,544,000	»
— alloué pour 1902		1,532,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	12,000	»

résultant de la création d'une place de commis dans un parquet et d'une place de messenger, et de l'application des lois et arrêtés concernant les traitements.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	3,192,000	»
— alloué pour 1902		3,116,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	76,000	»

résultant de la création de nouvelles places de magistrats, de greffiers adjoints, de commis de parquet et d'employés de greffe.

ART. 11. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	27,000	»
— alloué pour 1902		37,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

provenant de la suppression de la charge temporaire de 10,000 francs portée au Budget de 1902 pour la mise en train du paiement dans les greffes des taxes dues aux témoins.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	2,040,000	»
— alloué pour 1902		2,028,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	11,200	»

résultant de l'application des lois concernant les traitements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	42,000	»
— alloué pour 1902		52,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	10,000	»

provenant de la même cause que celle signalée à l'article 11.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14. — *Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	40,000	»
— alloué pour 1902		39,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	400	»

résultant de l'application des lois concernant les traitements.

ART. 16. — *Conseils de guerre. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	98,000	»
— alloué pour 1902		96,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,100	»

résultant de l'application des lois concernant les traitements.

CHAPITRE VII (ancien).

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 27 à 30 (anciens).

Les crédits faisant l'objet de ces articles sont reportés au chapitre XI (nouveau).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

CULTES.

ART. 28 (32 ancien). — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	3,720,000	»
— alloué pour 1902.		3,696,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	24,000	»

La création projetée d'un certain nombre de places nécessitera une dépense évaluée à 30,000 francs; d'autre part, la réduction de certains traitements, conformément aux dispositions légales sur la matière, rendra disponible une somme de 6,000 francs.

ART. 29 (33 ancien) — *Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	900,000	»
— alloué pour 1902.		1,080,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	180,000	»

Le crédit est partiellement engagé pour plusieurs années.

Aux Budgets de 1901 et de 1902, le crédit ordinaire de 700,000 francs a été renforcé d'une somme de 380,000 francs en charge temporaire et porté ainsi à 1,080,000 francs. Un crédit de 900,000 francs sera nécessaire pour faire face aux charges de l'exercice 1903.

ART. 30 (34 ancien). — *Culte protestant et anglican — Personnel.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	88,000	»
— alloué pour 1902		87,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

nécessaire pour parfaire. avec le solde disponible du crédit, le traitement afférent à une nouvelle place de pasteur créée en 1902.

ART. 32 (36 ancien). — *Culte israélite. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	20,650	»
— alloué pour 1902		20,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	150	»

destinée à augmenter le traitement d'un ministre israélite.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34 (38 ancien). — *Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	10,000	»
— alloué pour 1902		6,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,000	»

Au Budget de 1902, le crédit de cet article a été réduit, par voie d'amendement, de 10,000 francs à 6,000 francs, et celui de l'article 40 (36 nouveau) a été porté de 30,000 francs à 34,000 francs, en vue de faire face à une charge extraordinaire de 4,000 francs imputable sur le dernier article. Cette charge a disparu et, dès lors, il convient de rétablir les anciens crédits.

ART. 39 (ancien). — *Pensions ecclésiastiques.*

ART. 40 (ancien). — *Secours à des ministres des cultes.*

Les crédits faisant l'objet de ces deux articles sont reportés au chapitre XI (nouveau).

CHAPITRE VIII.

BIENFAISANCE.

Établissements de bienfaisance et d'aliénés.

ART. 36 (42 ancien) — *Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.*

Crédit demandé pour 1903.	fr.	150,000	»
— alloué pour 1902		130,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

justifiée par l'accroissement des charges.

ART. 37 (43 ancien). — *Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	14,000	»
— alloué pour 1902		13,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 38 (44 ancien). — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	561,500	»
— alloué pour 1902		555,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

en vue, notamment, d'encourager l'affiliation du personnel ouvrier à la Caisse générale de retraite.

ART. 39 (45 ancien) — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	822,200	»
— alloué pour 1902		760,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	62,200	»

compensée par une diminution de pareille somme à l'article suivant. Ce virement de l'article 40 à l'article 39 permettra d'imputer sur ce dernier article les dépenses de chauffage et d'éclairage, qui rentrent dans les frais d'entretien des élèves.

ART. 40 (46 ancien). — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. Bâtiments et immeubles.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	189,500	»
— alloué pour 1902		251,500	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	62,200	»

compensée par l'augmentation de pareille somme à l'article précédent.

CHAPITRE IX.

PRISONS.

ART. 44 (50 ancien). — *Salaires des détenus.*

Crédit demandé pour 1903	fr.	170,000	»
— alloué pour 1902		160,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

justifiée par les insuffisances du crédit de 160,000 francs porté aux Budgets des exercices précédents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 47 (55 ancien). — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903	fr. 1,544,000 »
— alloué pour 1902	1,511,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 32,500 »

destinée aux traitements du personnel de la nouvelle prison de Nivelles et aux augmentations réglementaires des traitements des fonctionnaires et employés.

ART. 48 (54 ancien) — *Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1903.	fr. 11,200 »
— alloué pour 1902	10,600 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 600 »

montant de l'indemnité de logement allouée par l'arrêté royal du 17 mars 1902 à l'aumônier adjoint de la prison de Saint-Gilles.

CHAPITRE XI (nouveau).

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.

ART. 53 A 58.

Ce chapitre se compose de la totalité des crédits qui figuraient précédemment sous les articles 27 à 30 (chapitre VII ancien, Pensions civiles et secours), 39 (Pensions ecclésiastiques) et 39 (Traitements de disponibilité), ainsi que d'une partie des crédits qui figuraient sous les articles 40 (Secours à des ministres des cultes) et 60 (Dépenses imprévues et secours).

Dans l'intérêt d'un meilleur groupement des dépenses, on a réuni sous un seul chapitre les traitements de disponibilité, les pensions civiles et les pensions ecclésiastiques (termes à payer avant l'inscription au grand-livre) ainsi que les diverses catégories de secours.

CHAPITRE XII (ancien).

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 59 (ancien). — *Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.*

Le crédit faisant l'objet de cet article est transféré au chapitre XI (nouveau).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 60 (ancien). — *Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Le crédit de cet article, qui s'élevait à 16,000 francs, a été réparti entre les articles 57, 58 et 59 (nouveaux).

CHAPITRE XII (nouveau).

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 59 (nouveau). — *Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux.*

Crédit demandé : 6,000 francs.

Le crédit proposé n'est que la reproduction, sous un article spécial, d'une partie des dépenses qui étaient inscrites sous l'ancien article 60. Ce dernier article comprenait, à côté des dépenses imprévues, deux espèces de secours ; l'allocation afférente aux secours est reportée aux articles 57 et 58.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60 (61 ancien). — *Construction d'une maison de refuge pour femmes.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Simple report du crédit alloué pour 1902 et qui n'a pu être utilisé.

ART. 61 (62 ancien). — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit demandé : 580,000 francs.

La somme de 580,000 francs sera nécessaire en 1903 pour la continuation des travaux en cours.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 62 (63 ancien). — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé : 23,000 francs.

La somme de 23,000 francs est destinée à divers travaux d'amélioration et d'agrandissement aux écoles de bienfaisance et notamment à celles de Moll et de Saint-Hubert.

ART. 63 (nouveau). — *Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit fait suite à celui porté pour le même objet au Budget de l'exercice 1900. D'après les prévisions, il suffira pour achever la construction et l'ameublement de l'école.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1905 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-cinq millions neuf cent quarante et un mille cinq cent cinquante francs fr. 25,941,550 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de neuf cent cinq mille francs 905,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-six millions huit cent quarante-six mille cinq cent cinquante francs. fr. 26,846,550 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op de voordracht van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1905 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van vijf en twintig millioen negen honderd een en veertig duizend vijf honderd vijftig frank. . . . fr. 25,941,550 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van negen honderd vijf duizend frank. 905,000 »

Te zamen op de som van zes en twintig millioen acht honderd zes en veertig duizend vijf honderd vijftig frank fr. 26,846,550 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15^e October 1902.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. VAN DEN HEUVEL.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Justitie,**De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1905.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	525,000 »	
5	Matériel. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	80,000 »	646,800 »
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	9,000 »	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	15,500 »	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	<i>Cour de cassation.</i> — Personnel	291,000 »	
7	<i>Cour de cassation.</i> — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe	5,200 »	
8	<i>Cours d'appel.</i> — Personnel.	1,544,000 »	
9	<i>Cours d'appel.</i> — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	27,000 »	6,968,200 »
10	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i> — Personnel.	3,192,000 »	
11	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i> — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	27,000 »	
12	<i>Justices de paix et tribunaux de police.</i> — Personnel	2,040,000 »	
13	<i>Justices de paix et tribunaux de police.</i> — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	42,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1903.**

artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
BIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedge van den Minister	21,000	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en belienenden	525,000	
5	Materieel. (Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijks last.)	80,000	646,500
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangenissen	9,000	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	15,500	
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT.			
6	Hof van verbreking — Personeel	291,000	
7	Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie	5,200	
8	Hoven van beroep. — Personeel	1,544,000	
9	Hoven van beroep — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	27,000	6,968,200
10	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel	5,192,000	
11	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	27,000	
12	Vrederechten en politierechtbanken. — Personeel	2,040,000	
13	Vrederechten en politierechtbanken. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	42,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	<i>Cour militaire.</i> — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	40,000 •	148,000 •
15	<i>Cour militaire.</i> — Matériel	2,000 •	
16	<i>Conseils de guerre.</i> — Personnel	98,000 •	
17	<i>Conseils de guerre.</i> — Matériel	8,000 •	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	2,500,000 •	2,514,000 •
19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.	1,000 •	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	15,000 •	
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles: confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	107,000 •	107,000 •
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	290,000 •	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	195,000 •	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KRIJGSGERECHT.			
14	<i>Krijsgerechtshof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal</i>	40,000 .	
15	<i>Krijsgerechtshof. — Materieel</i>	2,000 .	
16	<i>Krijgsraden. — Personeel</i>	98,000 .	148,000 .
17	<i>Krijgsraden. — Materieel</i>	8,000 .	
HOOFDSTUK IV.			
GERECHTSKOSTEN.			
18	<i>Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (Onbepaald krediet.) (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdeelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven veroffend.) Kosten van beteekening der uitdrijvingsbesluiten</i>	2,300,000 .	
19	<i>Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen</i>	1,000 .	2,314,000 .
20	<i>Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen</i>	13,000 .	
HOOFDSTUK V.			
PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	<i>Ophouwing, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vredegerichten. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel: vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel. — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der krijgsraden.</i>	107,000 .	107,000 .
HOOFDSTUK VI.			
OFFICIËLE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.			
22	<i>Jaarwedden en dagloonen van het personeel van bestuur en werkluizen van den <i>Moniteur</i></i>	290,000 .	
23	<i>Drukken van de <i>Verzameling der wetten</i>, van den <i>Moniteur</i>, van de <i>Annales parlementaires</i>, van de <i>Beknopte verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken</i>	195,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel.	8,000 °	512,000 °
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique.	9,000 °	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10,000 °	
CHAPITRE VII.			
CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	310,500 °	7,069,150 °
28	Clergé inférieur du culte catholique	5,720,000 °	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	900,000 °	
30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	88,000 °	
31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 °	
32	Culte israélite. — Personnel	20,650 °	
33	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 °	
34	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 °	
CHAPITRE VIII.			
BIENFAISANCE.			
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif.)	3,300,000 °	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voor-wetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel	8,000 "	512,000 "
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welke grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	9,000 "	
26	Jaarwedden en vergoelingen van beambten gehecht aan de koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	10,000 "	
HOOFDSTUK VII.			
EREDIENSTEN.			
27	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	519,500 "	
28	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	5,720,000 "	
29	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beyerloo en de meubeleering van de kerken	900,000 "	
30	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel	88,000 "	7,069,150 "
31	Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven	10,000 "	
32	Israëlitische eeredienst. — Personeel	20,650 "	
33	Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven	1,000 "	
34	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000 "	
HOOFDSTUK VIII.			
WELDADIGHEID.			
<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
35	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (Onbepaald krediet.)	3,500,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
56	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	150,000 .	
57	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.	14,000 .	
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>			
58	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements	501,500 .	5,102,000 »
59	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement.	822,200 .	
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. Bâtimens et immeubles	180,500 .	
41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000 .	
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 .	
CHAPITRE IX.			
PRISONS.			
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	990,000 .	
44	Salaires des détenus.	170,000 .	
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	25,000 .	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	18,000 .	
47	Traitemens des fonctionnaires et employés	1,344,000 .	2,875,000 .
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	11,200 .	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk
36	Toelagen te verleenen : 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	150,000 "	
37	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzieners, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteeten van toezicht dezer laatste gestichten .	14,000 "	
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
38	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteeten van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten	561,500 "	5,102,000 "
39	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen	822,200 "	
40	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel. Gebouwen en onroerende goederen .	189,500 "	
41	Bescherming van jonge kinderen die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten . . .	60,000 "	
42	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindscheit.	5,000 "	
HOOFDSTUK IX.			
GEVANGENISSEN.			
43	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen, en reiskosten hunner bewakers — Verbruik- en verwerkwaren	990,000 "	
44	Werkloos der gevangenen	170,000 "	
45	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	25,000 "	
46	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	18,000 "	
47	Jaarwedden der ambtenaren en beambten.	1,544,000 "	2,875,200 "
48	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten	11,200 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
49	Frais d'impression et de bureau	14,000 "	
50	Patronage des condamnés libérés	50,000 "	
51	<i>Mobilier.</i> Achat, confection et entretien. — <i>Bâtiments.</i> Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	275,000 "	
CHAPITRE X.			
FRAIS DE POLICE.			
52	Mesures de sûreté publique	60,000 "	60,000 "
CHAPITRE XI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.			
53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	56,500 "	
54	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1903 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>)	20,000 "	
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1903 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).	16,000 "	
56	Secours à des ministres des cultes	50,000 "	155,500 "
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	28,000 "	
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés des divers services ressortissant au Département	5,000 "	
CHAPITRE XII.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	6,000 "	6,000 "
TOTAL fr.			25,041,550 "

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
49	Druk- en kantoorkosten	14,000	
50	Bescherming van vrijgestelde veroordeelden	30,000	
51	<i>Meubelen.</i> Aankoop, maken en onderhoud. — <i>Gebouwen.</i> Onderhoud en verbetering. — Huurprijs van gebouwen	275,000	
HOOFDSTUK X.			
POLITIEKOSTEN.			
52	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000	60,000
HOOFDSTUK XI.			
WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
53	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten	36,500	
54	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschènen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1905 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	20,000	
55	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschènen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1905 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	16,000	
56	Hulpverlening aan bedienaren der eerediensten	30,000	135,500
57	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden	26,000	
58	Te verleenen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en ter aardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten.	5,000	
HOOFDSTUK XII.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
59	Onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven, met inbegrip der uitgaven voor den aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken	6,000	6,000
TOTAAL . . . fr.			25,041,550

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS.			
60	Construction d'une maison de refuge pour femmes	100,000 »	
61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement. . .	580,000 »	905,000 »
62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État	25,000 »	
63	Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement . .	200,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE		fr.	26,846,550 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 13 octobre 1902.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. VAN DEN HEUVEL.

Le Ministre des Finances

et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN. HOOFDSTUK XIII. VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
60	Bouwen van een toevluchtshuis voor vrouwen	100,000 •	
61	Bouwen van celgevangenhuizen te Audenaerde, Turnhout, Nijvel en Brussel. — Aankoop van gronden. — Plans — Werken tot aanbouw en voltooiing	580,000 •	905,000 •
62	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat	25,000 •	
65	Bouwing en meubileren eener weldadigheidsschool te Ieperen. — Voltooiing	200,000 •	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . . fr.			26,846,550 •

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^o October 1902.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Justitie,
J. VAN DEN HEUVEL.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
P. DE SMET DE NAEYER.

(24)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1903:

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																					
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																																							
CHAPITRE 1^{er}.																																																																																																																							
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																							
1	»	Traitement du Ministre																																																																																																																					
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																																																																					
<i>Personnel.</i>																																																																																																																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: left;">Désignation</th> <th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th> <th colspan="2">Traitement assigné à chaque grade ou emploi.</th> <th rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th> </tr> <tr> <th>MINIMUM.</th> <th>MAXIMUM.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général (1)</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">10,000</td> <td style="text-align: right;">11,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">9,000</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td style="text-align: right;">37,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs généraux (2)</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> <td style="text-align: right;">21,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs (5)</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> <td style="text-align: right;">39,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division (4)</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">5,500</td> <td style="text-align: center;">6,500</td> <td style="text-align: right;">67,800</td> </tr> <tr> <td>Contrôleurs</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: right;">13,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">17</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: right;">74,330</td> </tr> <tr> <td>Sous-chefs de bureau (5)</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">3,100</td> <td style="text-align: center;">3,800</td> <td style="text-align: right;">51,850</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: center;">2,600</td> <td style="text-align: center;">3,000</td> <td style="text-align: right;">54,700</td> </tr> <tr> <td>— 2^e — (6)</td> <td style="text-align: center;">17</td> <td style="text-align: center;">2,100</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> <td style="text-align: right;">59,100</td> </tr> <tr> <td>— 3^e —</td> <td style="text-align: center;">13</td> <td style="text-align: center;">1,400</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: right;">21,900</td> </tr> <tr> <td>— expéditeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">1,600</td> </tr> <tr> <td>— expéditionnaires</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: right;">12,250</td> </tr> <tr> <td>— classeurs</td> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: right;">28,700</td> </tr> <tr> <td>Attachés</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Huissier audiencier (7)</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td>— de salle (8)</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,400</td> <td style="text-align: center;">2,400</td> <td style="text-align: right;">2,650</td> </tr> <tr> <td>Messagers (9)</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">1,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: right;">14,750</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">700</td> <td style="text-align: center;">1,600</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Boute-feux</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">700</td> <td style="text-align: center;">1,500</td> <td style="text-align: right;">6,400</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses (10)</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">500</td> <td style="text-align: center;">1,000</td> <td style="text-align: right;">7,750</td> </tr> <tr> <td>Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">11,400</td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	MINIMUM.	MAXIMUM.	Secrétaire général (1)	1	10,000		11,000	Directeurs généraux	4	9,000	10,000	37,000	Inspecteurs généraux (2)	2	7,000	8,000	21,000	Directeurs (5)	5	7,000	8,000	39,500	Chefs de division (4)	11	5,500	6,500	67,800	Contrôleurs	3	4,000	5,000	13,500	Chefs de bureau	17	4,000	5,000	74,330	Sous-chefs de bureau (5)	15	3,100	3,800	51,850	Commis de 1 ^{re} classe	19	2,600	3,000	54,700	— 2 ^e — (6)	17	2,100	2,500	59,100	— 3 ^e —	13	1,400	2,000	21,900	— expéditeur	1	»	»	1,600	— expéditionnaires	9	1,200	2,000	12,250	— classeurs	19	1,200	2,000	28,700	Attachés	»	»	»	»	Huissier audiencier (7)	1	1,800	2,500	3,000	— de salle (8)	1	1,400	2,400	2,650	Messagers (9)	10	1,000	2,000	14,750	Concierges	2	700	1,600	3,000	Boute-feux	6	700	1,500	6,400	Nettoyeuses (10)	9	500	1,000	7,750	Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires	»	»	»	11,400
Désignation	NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.			MONTANT de la dépense.																																																																																																																		
		MINIMUM.	MAXIMUM.																																																																																																																				
Secrétaire général (1)	1	10,000		11,000																																																																																																																			
Directeurs généraux	4	9,000	10,000	37,000																																																																																																																			
Inspecteurs généraux (2)	2	7,000	8,000	21,000																																																																																																																			
Directeurs (5)	5	7,000	8,000	39,500																																																																																																																			
Chefs de division (4)	11	5,500	6,500	67,800																																																																																																																			
Contrôleurs	3	4,000	5,000	13,500																																																																																																																			
Chefs de bureau	17	4,000	5,000	74,330																																																																																																																			
Sous-chefs de bureau (5)	15	3,100	3,800	51,850																																																																																																																			
Commis de 1 ^{re} classe	19	2,600	3,000	54,700																																																																																																																			
— 2 ^e — (6)	17	2,100	2,500	59,100																																																																																																																			
— 3 ^e —	13	1,400	2,000	21,900																																																																																																																			
— expéditeur	1	»	»	1,600																																																																																																																			
— expéditionnaires	9	1,200	2,000	12,250																																																																																																																			
— classeurs	19	1,200	2,000	28,700																																																																																																																			
Attachés	»	»	»	»																																																																																																																			
Huissier audiencier (7)	1	1,800	2,500	3,000																																																																																																																			
— de salle (8)	1	1,400	2,400	2,650																																																																																																																			
Messagers (9)	10	1,000	2,000	14,750																																																																																																																			
Concierges	2	700	1,600	3,000																																																																																																																			
Boute-feux	6	700	1,500	6,400																																																																																																																			
Nettoyeuses (10)	9	500	1,000	7,750																																																																																																																			
Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires	»	»	»	11,400																																																																																																																			
A REPORTER . . . fr.																																																																																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
525,000	525,000	»	»	518,800	504,696 80	<p>(1) Application de l'article 3 de l'arrêté organique.</p> <p>(2) Deux inspecteurs généraux avec rang et traitement de directeur général et application à l'un d'eux de l'article 5 de l'arrêté organique. *</p> <p>(3) Application à un directeur de l'article 3 de l'arrêté organique.</p> <p>(4) Id. à un chef de division.</p> <p>(5) Id. à 1 sous-chef de bureau.</p> <p>(6) Id. à 1 commis de 2^e classe.</p>
544,000	544,000	»	»	559,800	525,696 80	<p>(7) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890.</p> <p>(8) Id.</p> <p>(9) Id. à 2 messagers.</p> <p>(10) Id. à 1 nettoyeuse.</p>

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
		<i>Matériel.</i>	
		(Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	fr. 37,000 »
	b.	Éclairage, chauffage de 125 foyers	16,000 »
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	27,000 »
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.
 CHAPITRE II. ORDRE JUDICIAIRE. COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>			
		Premier président	1 17,200 17,200
		Président de chambre	1 14,200 14,200
		Conseillers	15 11250 à 12150 176,075
		Procureur général	1 17,200 17,200
		Avocats généraux	2 12,000 24,000
		Greffier en chef	1 8,500 8,500
		Greffiers adjoints	2 5000 à 5500 10,500
6	»	Secrétaire du parquet	1 4,500 4,500
		Commis —	1 2,550 2,550
		Employés du greffe	2 1500 à 1700 3,200
		Messagers	5 1400 à 2000 3,200
		Huissiers audienciers	6 750 4,500
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales	» » 300
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président	» » 300
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 novembre 1889).	» » 1,500
		Indemnité pour dépenses accidentelles de greffe	» » 375
		Augmentations des traitements	» » 900
		<i>Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.</i>	
7	»	La Cour	» » 3,000
		Le parquet	» » 1,600
		Dépenses éventuelles	» » 200
		Indemnités pour le matériel de greffe	» » 400
		À REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
544,000	544,000	»	»	539,800	525,696 80	
80,000	80,000	»	»	84,000	93,642 55	
9,000	9,000	»	»	15,800	15,910 97	
13,500	13,500	»	»	12,300	11,526 25	
646,500	646,500	»	»	651,900	646,776 55	
291,000	288,000	3,000	»	288,000	284,870 55	
5,200	5,200	»	»	5,200	5,032 40	
296,200	293,200	3,000	»	293,200	289,902 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		NUMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	
<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>					
8	»	Premiers présidents	3	15550 à 15650	40,250
		Présidents de chambre	10	10500 à 10900	106,000
		Conseillers	78	8100 à 9900	704,723
		Procureurs généraux	3	13550 à 13650	40,350
		Premiers avocats généraux	3	9700 à 10600	50,300
		Deuxièmes avocats généraux	11	9200 à 9800	105,275
		Substituts des procureurs généraux	7	7600 à 8200	55,100
		Greffiers en chef	3	7500 à 8300	24,000
		Greffiers adjoints	23	4000 à 6000	113,750
		Secrétaires des parquets	3	4500 à 5500	16,000
		Commis idem.	17	1600 à 5200	38,700
		Employés des greffes	12	200 à 2300	6,000
		} traitements fixes			
		} émoluments et salaires			
		Messagers	13	1200 à 2160	22,800
		Concierges	2	1000 à 1400	2,400
		Huissiers audienciers	12	700	8,400
		Surveillant	1	1200	1,200
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales	»	»	6,000
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	»	»	500
Indemnités accordées au greffier en chef de la Cour d'appel de Liège (loi du 25 novembre 1889)	»	»	1,300		
Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe	»	»	300		
Travaux supplémentaires divers, y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents	»	»	2,765		
Augmentations des traitements	»	»	5,585		
<i>Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.</i>					
9	»	Cour d'appel de Bruxelles		8,000	
		— de Gand		7,000	
		— de Liège		7,500	
		Dépenses éventuelles		500	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.			
		Indemnités pour le matériel des greffes		4,000	
A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
296,200	295,200	3,000	»	293,200	289,902 95	
1,544,000	1,552,000	12,000	»	1,294,000	1,302,015 96	
27,000	27,000	»	»	27,600	26,305 50	
1,667,200	1,652,200	15,000	»	1,014,800	1,018,222 21	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
			NOMBRE d'écouls.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel.</i>				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i> <i>Personnel.</i>				
	a	Présidents	4	8900 à 9800	37,600	984,800
		Vice-présidents	15	6500 à 7700	108,300	
		Juges d'instruction	20	6250 à 7750	159,400	
		Juges	41	5000 à 6500	224,500	
		Procureurs du Roi	4	8800 à 9800	38,500	
		Substituts	29	5000 à 6200	132,800	
		Greffiers	4	7500 à 8500	32,000	
		Greffiers adjoints.	48	3200 à 4000	174,200	
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 4400	15,800	
		Commis des parquets	51	1200 à 1800	52,500	
		Huissiers audienciers	25	400	9,200	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di-</i> <i>nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres,</i> <i>Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt. — Personnel.</i>				
	b	Présidents	14	7000 à 9100	120,800	1,555,100
		Vice-présidents	14	6100 à 7600	94,400	
		Juges d'instruction	26	5250 à 6750	152,100	
		Juges	34	4500 à 6000	268,100	
		Procureurs du Roi	14	7500 à 8800	116,900	
		Substituts	53	4500 à 5700	185,400	
		Greffiers	14	6000 à 7000	91,000	
		Greffiers adjoints.	58	3000 à 3800	204,400	
		Secrétaires des parquets.	14	2700 à 4800	54,100	
		Commis des parquets	41	1200 à 2800	71,900	
		Huissiers audienciers	50	300	15,000	
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)	>	>	44,000	
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines,</i> <i>Marche, Neuschâteau, Turnhout et Ypres. —</i> <i>Personnel.</i>				
10		Présidents	8	6000 à 8100	57,000	
		Juges d'instruction	8	4750 à 5650	43,400	
		Juges	18	4000 à 5200	78,000	
		Procureurs du Roi	8	6600 à 7800	57,600	
		Substituts	9	4000 à 4800	56,600	
		Greffiers	8	4500 à 5500	59,000	
		Greffiers adjoints	15	2800 à 5600	46,000	
		A REPORTER. fr.			357,600	2,339,900

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,667,200	4,652,200	15,000	»	1,614,800	1,618,222 21	
4,667,200	4,652,200	15,000	»	1,614,800	1,618,222 21	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
				557,600	2,359,900
		REPORT. fr.			
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).			
c.		8	5000 à 5600	27,500	408,600
	Secrétaires des parquets	10	1200 à 2400	17,300	
	Commis idem.	16	200	3,200	
	Huissiers audienciers			5,000	
	Indemnités accordées à divers greffiers de tribunaux de première instance et de commerce (loi du 25 novembre 1889)			"	
	Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.			"	
	Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 11,000	87,000	443,500
	Greffiers adjoints à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	8	4000 à 6500	45,500	
d.	Employés des greffes des tribunaux de première instance :				
	Traitements fixes	115	100 à 5000	118,600	
	Emoluments et salaires			51,400	
	Employés des greffes des tribunaux de commerce :				
	Traitements fixes	52	100 à 4800	111,000	
	Emoluments et salaires			9,000	
	Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe			1,000	
	Augmentations des traitements			40,000	
11					
	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.			
	Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	13	7500 à 8900	108,000	1,211,900
	— — — 2 ^e — (1)	20	6000 à 8500	146,000	
	— — — 3 ^e —	52	5000 à 6900	505,500	
	— — — 4 ^e — (2)	157	4000 à 7000	651,600	
	Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé.	1	3,000	3,000	
	Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	15	4600 à 5600	70,300	697,000
	— — — 2 ^e — (3)	20	4200 à 5600	96,000	
	— — — 3 ^e —	52	5000 à 3800	180,400	
	— — — 4 ^e — (4)	157	2200 à 4600	550,500	
12					
	Employés des greffes :				
	Traitements.	67	1000 à 2500	89,900	116,000
	Salaires			26,100	
	Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe			"	500
	Indemnités allouées en vertu de la loi du 25 novembre 1889 à divers greffiers de justices de paix.			"	700
	Augmentations des traitements			"	45,900
13					
	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes				
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,667,200	1,652,200	15,000	»	1,614,800	1,618,222 21	
5,192,000	5,116,000	76,000	»	5,052,000	5,047,644 08	
27,000	57,000	»	10,000	27,000	26,408 19	
2,040,000	2,028,800	11,200	»	2,006,700	2,001,529 45	(1) 4 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1 ^{re} classe. (Loi du 25 no- vembre 1889.) (2) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.) (3) 7 titulaires jouissent, etc., de la 1 ^{re} classe. (Id.) (4) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe. (Id.)
42,000	52,000	»	10,000	42,000	59,782 96	
6,968,200	6,886,000	102,200	20,000	6,742,500	6,733,586 87	
AUGMENTATION. . fr.		82,200				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
COUR MILITAIRE. — Personnel.					
		Indemnité pour le service du secrétariat de l'auditeur général :			
		Président	1	10,800	10,800
		Auditeur général	1	10,500	10,500
		Substitut de l'auditeur général	1	7,100	7,100
14	"	Greffier	1	4,500	4,500
		Id. adjoint	1	2,600	2,600
		Messagers	2	1400 à 1800	3,200
		Augmentations des traitements	"	"	500
		Indemnité pour le service de l'auditorat général	"	"	1,000
15	"	Cour militaire. — Matériel			
CONSEILS DE GUERRE. — Personnel.					
		Auditeurs militaires de 1 ^{re} classe	2	7,100	14,200
		Substituts	2	4000 à 4500	8,500
		Auditeurs militaires de 2 ^e classe	3	6700 à 7300	21,100
		Substituts	2	4,000	8,000
		Auditeurs militaires de 5 ^e classe	2	6,200	12,400
		Greffiers de 1 ^{re} classe	2	3,200	6,400
		Id. de 2 ^e id.	3	3,000	9,000
16	"	Id. de 5 ^e id.	2	2,800	5,600
		Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe	2	2,000	4,000
		Id. de 2 ^e id.	1	1,800	1,800
		Id. de 5 ^e id.	"	"	"
		Employés dans les auditorats	2	2000 à 2400	4,400
		Messagers	2	1,000	2,000
		Indemnités pour le service du messenger	"	"	200
		Augmentations des traitements	"	"	600
17	"	Conseils de guerre. — Matériel			
TOTAL DU CHAPITRE III fr.					
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE JUSTICE.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais de communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion :					
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires		2,250,000	"
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique		50,000	"
19	"	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels			
20	"	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires			
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
40,000	39,600	400	»	59,100	58,400 05	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,420 82	
98,000	96,900	1,100	»	94,700	95,549 68	
8,000	8,000	»	»	8,000	6,504 95	
148,000	146,500	1,500	»	143,800	159,672 48	
AUGMENTATION. . fr.		1,500				
2,300,000	2,300,000	»	»	2,300,000	2,273,095 62	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
15,000	15,000	»	»	15,000	12,475 14	
2,514,000	2,514,000	»	»	2,514,000	2,286,570 72	

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
CHAPITRE V.																									
PALAIS DE JUSTICE.																									
21	»	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.																							
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																									
CHAPITRE VI.																									
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																									
22	»	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 30%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td> <td style="text-align: right;">8,000 »</td> <td rowspan="7" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 49,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité.</td> <td style="text-align: right;">500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable</td> <td style="text-align: right;">3,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis.</td> <td style="text-align: right;">2,200 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis classeur</td> <td style="text-align: right;">1,800 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge</td> <td style="text-align: right;">1,100 »</td> </tr> <tr> <td>1 Nettoyeur.</td> <td style="text-align: right;">700 »</td> </tr> <tr> <td>Nomination. Augmentations éventuelles des traite- ments. Indemnités</td> <td style="text-align: right;">4,700 »</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 271,000 »</td> </tr> <tr> <td>Personnel des ateliers.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,000 »	} 49,000 »	1 Contrôleur de la comptabilité.	500 »	1 Secrétaire comptable	3,000 »	1 Commis.	2,200 »	1 Commis classeur	1,800 »	1 Concierge	1,100 »	1 Nettoyeur.	700 »	Nomination. Augmentations éventuelles des traite- ments. Indemnités	4,700 »	} 271,000 »	Personnel des ateliers.	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																							
1 Directeur	8,000 »	} 49,000 »																							
1 Contrôleur de la comptabilité.	500 »																								
1 Secrétaire comptable	3,000 »																								
1 Commis.	2,200 »																								
1 Commis classeur	1,800 »																								
1 Concierge	1,100 »																								
1 Nettoyeur.	700 »																								
Nomination. Augmentations éventuelles des traite- ments. Indemnités	4,700 »	} 271,000 »																							
Personnel des ateliers.																									
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																							
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impres- sion d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel																							
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique																							
26	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des an- ciennes lois.																							
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
107,000	107,000	»	»	46,000	53,973 56	
107,000	107,000	»	»	46,000	53,973 56	
290,000	290,000	»	»	297,500	268,386 80	
195,000	195,000	»	»	135,000	126,948 96	
8,000	8,000	»	»	8,000	11,644 74	
9,000	9,000	»	»	11,000	5,305 17	
10,000	10,000	»	»	8,000	7,998 31	
512,000	512,000	»	»	459,500	420,253 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																										
CHAPITRE VII.																																																																												
CULTES.																																																																												
27	»	Clergé supérieur du culte catholique :																																																																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 10%;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Archevêque</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Évêques</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> <td style="text-align: right;">80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et du secrétariat</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">25,600 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaires d'archevêché</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">4,500 »</td> <td style="text-align: right;">4,500 »</td> </tr> <tr> <td>— d'évêché</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">10,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">4,500 »</td> <td style="text-align: right;">18,000 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">4,000 »</td> <td style="text-align: right;">40,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines</td> <td style="text-align: center;">41</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">98,400 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">22,000 »</td> </tr> </tbody> </table>					CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque	1	21,000 »	21,000 »	Évêques	8	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	25,600 »	Secrétaires d'archevêché	3	4,500 »	4,500 »	— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »	Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »	—	10	4,000 »	40,000 »	Chanoines	41	2,400 »	98,400 »	—	11	2,000 »	22,000 »																																
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																																																									
Archevêque	1	21,000 »	21,000 »																																																																									
Évêques	8	16,000 »	80,000 »																																																																									
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	25,600 »																																																																									
Secrétaires d'archevêché	3	4,500 »	4,500 »																																																																									
— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »																																																																									
Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »																																																																									
—	10	4,000 »	40,000 »																																																																									
Chanoines	41	2,400 »	98,400 »																																																																									
—	11	2,000 »	22,000 »																																																																									
28	»	Clergé inférieur du culte catholique :																																																																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">CLERGÉ INFÉRIEUR.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 10%;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Curés de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">115</td> <td style="text-align: right;">2,100 »</td> <td style="text-align: right;">241,500 »</td> </tr> <tr> <td>Curés de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">47</td> <td style="text-align: right;">1,800 »</td> <td style="text-align: right;">84,600 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">35</td> <td style="text-align: right;">1,600 »</td> <td style="text-align: right;">56,000 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">49</td> <td style="text-align: right;">1,400 »</td> <td style="text-align: right;">68,600 »</td> </tr> <tr> <td>Desservants</td> <td style="text-align: center;">826</td> <td style="text-align: right;">1,400 »</td> <td style="text-align: right;">1,156,400 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">904</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> <td style="text-align: right;">1,084,800 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">1,100 »</td> <td style="text-align: right;">5,300 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">1,247</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">1,247,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chapelains</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">7,000 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">900 »</td> <td style="text-align: right;">18,000 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">116</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> <td style="text-align: right;">92,800 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires</td> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">25,000 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">783</td> <td style="text-align: right;">900 »</td> <td style="text-align: right;">704,700 »</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td style="text-align: center;">1,080</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> <td style="text-align: right;">864,000 »</td> </tr> <tr> <td>Coadjuteur</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Desservants d'églises annexes et d'autres services reconnus par l'État. — Indemnités. Places nouvelles à créer. Conversion de succursales en cures et élévation de cures de la 2^e classe à la 1^{re}.</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">68,500 »</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">5,720,000 »</td> </tr> </tbody> </table>					CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Curés de 1 ^{re} classe	115	2,100 »	241,500 »	Curés de 2 ^e classe	47	1,800 »	84,600 »	— —	35	1,600 »	56,000 »	— —	49	1,400 »	68,600 »	Desservants	826	1,400 »	1,156,400 »	—	904	1,200 »	1,084,800 »	—	3	1,100 »	5,300 »	—	1,247	1,000 »	1,247,000 »	Chapelains	7	1,000 »	7,000 »	—	20	900 »	18,000 »	—	116	800 »	92,800 »	Vicaires	23	1,000 »	25,000 »	—	783	900 »	704,700 »	—	1,080	800 »	864,000 »	Coadjuteur	»	»	»	Desservants d'églises annexes et d'autres services reconnus par l'État. — Indemnités. Places nouvelles à créer. Conversion de succursales en cures et élévation de cures de la 2 ^e classe à la 1 ^{re}	»	»	68,500 »				5,720,000 »
CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																																																									
Curés de 1 ^{re} classe	115	2,100 »	241,500 »																																																																									
Curés de 2 ^e classe	47	1,800 »	84,600 »																																																																									
— —	35	1,600 »	56,000 »																																																																									
— —	49	1,400 »	68,600 »																																																																									
Desservants	826	1,400 »	1,156,400 »																																																																									
—	904	1,200 »	1,084,800 »																																																																									
—	3	1,100 »	5,300 »																																																																									
—	1,247	1,000 »	1,247,000 »																																																																									
Chapelains	7	1,000 »	7,000 »																																																																									
—	20	900 »	18,000 »																																																																									
—	116	800 »	92,800 »																																																																									
Vicaires	23	1,000 »	25,000 »																																																																									
—	783	900 »	704,700 »																																																																									
—	1,080	800 »	864,000 »																																																																									
Coadjuteur	»	»	»																																																																									
Desservants d'églises annexes et d'autres services reconnus par l'État. — Indemnités. Places nouvelles à créer. Conversion de succursales en cures et élévation de cures de la 2 ^e classe à la 1 ^{re}	»	»	68,500 »																																																																									
			5,720,000 »																																																																									
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises																																																																										

À REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
519,500	519,500	»	»	519,100	298,566 67	
5,720,000	5,696,000	24,000	»	5,600,000	5,310,280 99	
900,000	1,050,000	»	150,000	1,050,000	700,000 »	
6,939,500	7,065,500	24,000	150,000	6,969,100	6,308,847 68	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
30	>	Culte protestant et anglican (<i>personnel</i>) :			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	7	4,000 »	28,000 »
		—	1	5,954 20	3,951 20
		—	2	5,528 »	7,056 »
		—	2	2,900 »	5,800 »
		—	5	2,400 »	12,000 »
		—	6	2,280 »	13,680 »
		—	1	1,900 »	1,900 »
		—	1	1,500 »	1,500 »
		—	6	1,200 »	7,200 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		—	1	762 »	762 »
		—	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers.	2	258 »	516 »
		—	9	252 »	2,268 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»	454 80
					88,000 »
31	>	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.			
32	>	Culte israélite (<i>personnel</i>) :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Rabbin	1	2,500 »	2,500 »
		Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
		— —	2	1,500 »	3,000 »
		— —	2	1,500 »	2,600 »
		— —	1	1,400 »	1,400 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements.	»	»	8 »
35	>	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
54	>	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
TOTAL DU CHAPITRE VII.					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
6,939,500	7,063,500	24,000	150,000	6,969,100	6,508,847 66	
88,000	87,000	1,000	»	88,400	84,025 20	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,104 04	
20,650	20,500	150	»	20,500	17,925 33	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	6,000	4,000	»	»	»	
7,069,150	7,190,000	29,150	150,000	7,086,000	6,419,902 25	
DIMINUTION . . fr,		120,850				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE VIII.					
BIENFAISANCE.					
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>					
55	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Crédit non limitatif.</i>)			
56	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre			
57	»	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.			
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>					
38	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements) :			
PERSONNEL.					
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS		TOTAL des traitements.
			minimum.	maximum.	
		1	3,080		3,080
		4	5,000	9,600	25,600
		1	1,200		1,200
		1	3,000	4,500	3,500
		1	3,500	4,500	4,500
		5	3,100	3,500	15,700
		1	1,800	2,200	1,800
		5	2,400	2,800	14,240
		2	1,800	2,200	4,000
		4	2,700	3,200	12,000
		18	2,000	2,400	58,200
		4	3,500	3,000	15,000
		1	2,200	2,900	2,500
		9	2,200	2,900	25,600
		12	1,700	2,100	21,400
		5	1,500	1,600	4,000
		3	1,700	2,100	6,100
		50	700	900	37,700
		6	2,000	2,800	14,790
		118	1,200	1,800	185,700
		1	1,500		1,500
		3	"	"	750
		8	"	"	1,310
		3	"	"	1,080
		"	"	"	6,500
		"	"	"	800
		"	"	"	75,800
		"	"	"	10,000
		"	"	"	9,400
		"	"	"	12,000
		"	"	"	0,000
					561,500
A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,300,000	3,300,000	»	»	3,375,000	3,191,000 »	
150,000	130,000	20,000	»	130,000	100,000 »	
14,000	13,000	1,000	»	13,500	13,276 50	
561,500	555,500	6,000	»	560,000	556,825 37	
4,025,500	3,998,500	27,000	»	4,078,500	3,861,101 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. fr.
59	a.	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement :			
		Entretien et transfert des élèves placés dans les écoles de bienfaisance de l'État . . . fr.			622,200 »
	b.	Id. id. id. en apprentissage chez des particuliers ou confiés à des établissements d'instruction ou de charité			200,000 »
40	a.	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles :			
		Achat, confection et entretien du mobilier, frais d'impression et de bureau . . . fr.			50,000 »
	b.	Dépenses relatives aux bâtiments, aux immeubles et au domaine agricole.			139,500 »
41	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État			
42	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance			
					TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.					
PRISONS.					
45	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consom- mation et de transformation			
44	»	Salaires des détenus			
45	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel .			
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .			
47	»	Traitements des fonctionnaires et employés :			
PERSONNEL.					
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
	Secrétaires des Commissions administratives	3	2,200	2,800	7,600 »
	— de la Commission centrale d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »
	Directeurs	29	3,000	6,500	126,650 »
	— adjoints	7	3,000	4,500	29,000 »
	Aumôniers catholiques	29	700	2,800	55,880 »
	— adjoints.	6	1,800	2,200	12,800 »
	Médecins	27	700	2,800	57,150 »
	— adjoints	4	1,800	2,200	7,400 »
	— aliénistes	2	1,500	2,500	4,750 »
	Pharmaciens	5	2,500	3,000	9,000 »
	Instituteurs	17	1,800	2,800	38,750 »
	— adjoints	5	1,800	2,200	11,000 »
	A REPORTER.				fr. 538,980 »
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>	
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.				
4,025,500	5,998,500	27,000	»	4,078,500	5,861,101 87		
822,200	760,000	62,200	»	1,100,000	1,027,765 19		
189,500	251,500	»	62,200				
60,000	60,000	»	»			54,000	52,218 08
5,000	5,000	»	»	5,000	5,056 19		
5,102,000	5,075,000	27,000	62,200	5,257,500	4,944,119 55		
AUGMENTATION . . . fr.		27,000					
990,000	990,000	»	»	1,043,595 45	1,004,655 95		
170,000	160,000	10,000	»	175,750 »	164,035 98		
25,000	25,000	»	»	26,250 »	22,102 07		
18,000	18,000	»	»	17,700 »	18,600 »		
1,201,000	1,191,000	10,000	»	1,261,295 45	1,209,391 98		

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.	
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT.			538,980 »
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.	5	2,800 3,400	16,940 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	20	2,500 2,900	55,880 »
		— de 2 ^e —	24	1,600 2,000	46,700 »
		— de 2 ^e — (comptables).	26	1,900 2,500	59,200 »
		— de 3 ^e —	20	1,200 1,500	26,250 »
		— de 3 ^e — (comptables).	1	1,500 1,800	1,800 »
		Surnuméraires et aides-commis.	16	300 600	5,700 »
		Magasiniers.	3	1,600 2,000	(1) 6,100 »
		Surveillantes religieuses.	79	700 800	55,770 »
		— laïques.	6	800 800	4,800 »
		Chefs-surveillants.	16	1,800 2,600	56,840 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	372	1,300 1,600	549,000 »
		Aides-surveillants (École)	15	1,100 1,100	16,500 »
		Contremaîtres et surveillants des travaux	13	1,600 2,500	28,640 »
		Commissionnaires et barbiers	18	125 1,000	10,400 »
		Maître de musique.	1	600 600	600 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	59	40 400	8,440 »
		Aumôniers protestants et israélites	26	240 500	7,610 »
		Chevrons aux surveillants	»	50 300	35,550 »
		Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.), augmentations réglementaires de traitement	»	»	15,050 »
		Création d'une place de surveillant à Huy, Namur et Louvain (prison secondaire).	»	»	4,550 »
		Occupation de la nouvelle prison de Nivelles	»	»	12,900 »
		TOTAL.	855		1,544,000 »
48	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés.			
49	»	Frais d'impression et de bureau			
50	»	Patronage des condamnés libérés			
51	»	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,201,000	1,191,000	10,000	»	1,261,293 45	1,209,591 98	
1,344,000	1,511,800	52,800	»	1,303,400 »	1,276,064 20	
						(¹) Application à certains magasiniers de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.
11,200	10,600	600	»	10,600 »	10,550 24	
14,000	14,000	»	»	16,200 »	17,398 46	
30,000	30,000	»	»	30,000 »	26,100 »	
275,000	275,000	»	»	253,900 »	251,080 87	
2,875,200	2,852,100	45,100	»	2,875,393 45	2,790,885 84	
AUGMENTATION. . fr.		45,100				

BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
FRAIS DE POLICE.		
52	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.		
33	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1905 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1905 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
56	»	Secours à des ministres des cultes
Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse :		
	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles . fr. 40,000 »
57	b.	Aux employés de l'Administration centrale, des établissements ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles. 7,000 »
	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles 4,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles 5,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles des magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés des divers services ressortissant au Département.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	»
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	»
56,500	56,500	»	»	58,200	42,574 69	
20,000	20,000	»	»	20,000	38,866 33	Ancien article 27.
16,000	16,000	»	»	16,000	15,514 21	Ancien article 30.
30,000	54,000	»	4,000	50,000	50,000	» Ancien article 40.
(1) 26,000	(2) 21,000	5,000	»	(2) 21,000	(2) 17,511	(1) Anciens articles 28, 29, 30, y compris une partie de 60. (2) Anciens [articles 28, 29, 30, non compris la partie de 60.
5,000	»	5,000	»	»	»	Partie de l'ancien article 60.
153,500	127,500	10,000	4,000	125,200	142,266 25	
AUGMENTATION. . fr.		6,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux
		<i>Pour mémoire :</i>
	»	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos
	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. — Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. — Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	»	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité de Bruges. (<i>Pour mémoire.</i>) — Construction d'une maison de refuge pour femmes
64	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement
62	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État
63	»	Construction et aménagement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement
	»	Tables décennales de l'état civil (1891-1900). (<i>Pour mémoire.</i>)
	»	Complément de l'installation de l'éclairage électrique dans les asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons et paiement des sommes restant dues pour cause de litige. (<i>Pour mémoire.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
6,000	»	6,000	»	»	»	
»	»	»	»	5,000	5,000	
»	16,000	»	16,000	16,700	15,150 85	Ancien article 60 Exercice 1902
6,000	16,000	6,000	16,000	21,700	20,150 85	
DIMINUTION. . fr.		10,000				
100,000	100,000	»	»	149,700	»	
580,000	700,000	»	120,000	598,242 51	464,545 98	
25,000	110,000	»	85,000	18,500	170,969 45	
200,000	»	200,000	»	»	350,000	
»	»	»	»	100,000	»	
»	»	»	»	»	5,828 54	
908,000	910,000	200,000	205,000	866,442 51	991,545 97	
DIMINUTION. . fr.		5,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Cultes
VIII.	Bienfaisance
IX.	Prisons
X.	Frais de police
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Dépenses exceptionnelles.
	ENSEMBLE. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
646,500	646,500	»	»	651,900	646,776 58	
6,968,200	6,886,000	82,200	»	6,742,500	6,753,586 87	
148,000	146,500	1,500	»	143,800	139,672 48	
2,314,000	2,314,000	»	»	2,314,000	2,286,570 72	
107,000	107,000	»	»	46,000	53,973 36	
512,000	512,000	»	»	459,500	420,253 98	
7,069,150	7,190,000	»	120,850	7,086,000	6,419,902 25	
5,102,000	5,075,000	27,000	»	5,237,500	4,944,119 53	
2,875,200	2,852,100	45,100	»	2,875,393 45	2,790,585 84	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	
155,500	127,500	6,000	»	125,200	142,266 23	
6,000	16,000	»	10,000	21,700	20,150 85	
905,000	910,000	»	5,000	866,442 51	991,543 97	
26,846,550	26,822,600	159,800	155,850	26,629,935 96	25,649,002 41	
AUGMENTATION . . . fr.		25,950				

(56)